

**Soins de Santé**

Circulaire OA no 2023/397 du 15-12-2023

Applicable à partir de 1/01/2024

3910 /2153

**Tarifs; Objectifs de soins de santé transversaux – Hospitalisation à domicile; 01-01-2024.**

L'objectif soins de santé 2024, approuvé le 16 octobre 2023 par le Conseil général, prévoit un indice santé de 6,05%.

Conformément à l'article 2, 2° du quatrième avenant à la convention nationale entre les hôpitaux et les organismes assureurs, les tarifs repris en annexe sont indexés linéairement de 6,05% à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2024**.

Mickael Daubie

Directeur général

Pièces jointes :

[V1- Transversaal - tarieven j. Thuishospitalisatie 01-01-2024-circ OA.xlsx](#)

## Objectifs de soins de santé transversaux

### j. Hospitalisation à domicile prestations applicables à partir du 01-01-2024

Numéro de code		Libellé	Honoraires	Intervention Ambulant		Intervention Hospitalisé	
AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
795211		Mise en route de l'hospitalisation à domicile par l'hôpital : forfait pour l'hôpital	208,72	208,72	208,72		
107170		Mise en route de l'hospitalisation à domicile par l'hôpital : honoraires forfaitaires pour le médecin spécialiste à facturer en tiers-payant	91,74	91,74	91,74		
107192		Mise en route de l'hospitalisation à domicile : honoraires forfaitaires pour les (cabinets des) médecins généralistes détenteurs du DMG à facturer en tiers-payant	45,76	45,76	45,76		
418574		Mise en route de l'hospitalisation à domicile : honoraires forfaitaires pour les praticiens de l'art infirmier à domicile à facturer en tiers-payant	34,40	34,40	34,40		
795255		Forfait par jour de traitement : préparation et délivrance de médicaments dans le cadre d'une hospitalisation à domicile par le pharmacien hospitalier : antibiothérapie	8,31	8,31	8,31		
795270		Forfait par jour de traitement : préparation et délivrance de médicaments dans le cadre d'une hospitalisation à domicile par le pharmacien hospitalier : traitement anticancéreux – monothérapie	34,40	34,40	34,40		
795292		Forfait par jour de traitement : préparation et délivrance de médicaments dans le cadre d'une hospitalisation à domicile par le pharmacien hospitalier : traitement anticancéreux –plurithérapie	51,60	51,60	51,60		
596750		Honoraires de surveillance par jour de traitement par un médecin spécialiste en cas d'hospitalisation à domicile antibiothérapie à facturer en tiers-payant	8,11	8,11	8,11		
596772		Honoraires de surveillance par jour de traitement par un médecin spécialiste en cas d'hospitalisation à domicile traitement oncologique à facturer en tiers-payant	69,22	69,22	69,22		
107214		Honoraires forfaitaires pour appel à l'expertise du (cabinet du) médecin généraliste détenteur du DMG par un médecin spécialiste à facturer en tiers-payant	45,76	45,76	45,76		
795351		Honoraires forfaitaires par jour de traitement : coordination des soins par le praticien de l'art infirmier depuis l'hôpital, à facturer par l'hôpital en tiers-payant	15,75	15,75	15,75		
418596		Honoraires forfaitaires par jour de traitement : coordination des soins par le praticien de l'art infirmier à domicile depuis le domicile à facturer en tiers-payant	15,75	15,75	15,75		
418611		Honoraires forfaitaires pour le praticien de l'art infirmier lors de l'administration dans le milieu de vie du patient de médicaments anticancéreux par voie intramusculaire, sous-cutanée ou hypodermique à facturer en tiers-payant	8,01	8,01	8,01		
795373		Forfait matériel par jour de traitement en hospitalisation à domicile pour antibiothérapie à facturer en tiers-payant	11,46	11,46	11,46		
795395		Forfait matériel par jour de traitement en hospitalisation à domicile : pour oncologie à facturer en tiers-payant	18,63	18,63	18,63		